

26.06.2024 – 10:00 Uhr

"Un deuxième pilier plus solide qu'en apparence. Des prestations de prévoyance qui reflètent nos choix" - Nouvelle étude d'Avenir Suisse

Zurich (ots) -

La prévoyance professionnelle tient-elle ses promesses ? Peut-elle résister à l'augmentation de l'espérance de vie et aux turbulences des marchés financiers ? Dans une nouvelle analyse, Avenir Suisse montre pourquoi le deuxième pilier est un modèle de réussite malgré les discours alarmistes.

Depuis l'introduction de la prévoyance professionnelle obligatoire (LPP) en 1985, plus des trois quarts des nouveaux retraités bénéficient de prestations du deuxième pilier. Mais comment ces dernières ont-elles évolué ?

Mieux qu'en apparence, si l'on ne tient pas uniquement compte des rentes annuelles. Selon une nouvelle analyse d'Avenir Suisse, les prestations LPP moyennes ont peu baissé entre 2015 et 2022, bien moins que ce que l'on croit.

Hausse des retraits en capital

Ce phénomène s'explique par l'importance croissante des retraits en capital. Entre 2015 et 2022, la part des nouveaux retraités qui se sont fait verser tout ou partie de leur capital a augmenté de 7 points de pourcentage, passant de 49 % à 56 %. En outre, le capital médian par nouveau retraité est passé de 85 000 à 114 000 francs.

Ainsi, l'analyse des rentes, sans tenir compte des retraits en capital, livre des résultats erronés. Pour se faire une idée plus réaliste, Avenir Suisse a calculé une "rente équivalente". Sonia Estevez et Jérôme Cosandey ont ainsi converti le capital versé en rentes annuelles hypothétiques et sont parvenus à des résultats étonnants.

En effet, si l'on inclut les retraits en capital dans ces "rentes équivalentes", la baisse des rentes diminue de près de moitié, passant de 9 % à environ 5 % entre 2015 et 2022 en appliquant un taux de conversion moyen. En calculant avec le taux de conversion minimal de 6,8 %, les prestations ne baissent même que de 1 %. Si l'on tient compte du fait que les rentes ont été versées plus longtemps en raison de l'augmentation de l'espérance de vie, la soi-disant forte baisse des prestations dans le deuxième pilier n'est en réalité qu'un mythe.

Des prestations plus élevées pour les femmes

Grâce à une participation croissante des femmes sur le marché du travail, leurs prestations ont augmenté de 2 % à 6 % entre 2015 et 2022, selon le taux de conversion, et ce malgré une espérance de vie qui augmente de 4 mois. Chez les hommes, les "rentes équivalentes" ont baissé de 4 % à 9 % sur la même période, mais pour une hausse de l'espérance de vie de 7 mois.

Les paramètres individuels tels que le taux d'occupation ou le choix de la profession s'avèrent déterminants pour le deuxième pilier. Toutefois, les prestations dépendent également de facteurs systémiques. Les organes paritaires des caisses de pension peuvent aller au-delà des exigences minimales de la LPP ou améliorer l'équité intergénérationnelle en adaptant les paramètres techniques. Il est important que les assurés connaissent les conséquences de telles décisions, tant individuelles que collectives.

Le financement du deuxième pilier par capitalisation confronte les assurés et les institutions de prévoyance aux conséquences de leurs choix. Car ceux-ci se reflètent directement dans les prestations promises ou dans le taux de couverture des caisses de pension. Cette transparence n'est pas une faiblesse du système. Au contraire, elle a le mérite de juguler la tentation du monde politique à promettre des prestations qui devront être assumées financièrement par les prochaines générations.

[La publication est disponible en ligne sur notre site web](#)

[Lien vers le fichier PDF de la publication](#)

Contact:

Jérôme Cosandey (+41 79 828 27 87, jerome.cosandey@avenir-suisse.ch) ; Sonia Estevez (+41 21 612 66 13, sonia.estevez@avenir-suisse.ch)